



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Cadarsac**



**IZON**  
Bien-être en nature



**Les Billaux**  
Cité verte en LIBOURNAIS



**VILLE DE  
Libourne**  
www.libourne.fr



*Signature du* —

# CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE

**entre l'État et le Libournais**

Lundi 6 décembre 2021

**DOSSIER DE PRESSE**





Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde et Olivier KERN, procureur de la République de Libourne, ont signé ce lundi 6 décembre 2021 le contrat de sécurité intégré entre l'État et neuf communes du Libournais.

Le contrat de sécurité intégré est un nouvel outil partenarial qui s'inscrit dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance. Il concrétise un engagement réciproque entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de sécurité et de tranquillité publique.

Il repose sur un diagnostic partagé et recouvre différents champs d'action : sécurité, justice, prévention de la délinquance, politique de la ville, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme.

Il répond à quatre objectifs partagés : renforcer la citoyenneté et la prévention, garantir la tranquillité et la sécurité du quotidien pour préserver le cadre de vie, contribuer à la justice de proximité, soutenir et accompagner l'aide aux victimes.

Il s'agit du premier contrat de sécurité intégré en Gironde.

Il est signé pour la période 2021-2026.

## UN NOUVEL OUTIL PARTENARIAL POUR LA SÉCURITÉ POUR TOUS

Créé par le Gouvernement en avril dernier dans le cadre de la loi pour la sécurité globale, le CSI concrétise à un niveau stratégique le partenariat et l'engagement entre l'État et les collectivités territoriales pour la sécurité pour tous.

Déployé dans le cadre de la sécurité du quotidien, **son objectif est de formaliser et de renforcer les engagements partagés entre l'État et les collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité.**

## LE TERRITOIRE DU CSI LIBOURNAIS

Il correspond à la **zone de compétence de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Libourne**. Il couvre ainsi 9 communes : Arveyres (2000 hab.), Cadarsac (350 hab.), Izon (6000 hab.), Lalande-de-Pomerol (700 hab.), Les Billaux (1200 hab.), Libourne (26 000 hab.), Pomerol (650 habitants), Saint-Germain-du-Puch (2200 hab.) et Vayres (3800 hab.) et concerne plus de 42 900 habitants.



# LE CSI QUI REPOSE SUR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE : 2 VOLETS

## // Les données relatives à la délinquance :

- **79 %** des faits de **délinquance général** sont commis sur la commune de Libourne, qui concentre 60 % des habitants du territoire.
- Les habitants de Libourne sont davantage concernés par le **chômage** et la **pauvreté**. En 2018, le taux de chômage s'élevait à **19,3 %** à Libourne contre 12,8 % dans le département.
- Libourne présente un taux de **pauvreté** de **21 %**, pour une moyenne de 12,6 % en Gironde.
- **Démographie** : 7 des 9 communes ont connu une progression de leur population entre 2013 et 2018, particulièrement nette à Izon, Vayres et Cadarsac (plus de 1,5 % par an). La part des jeunes de 0 à 14 dans la population depuis 2008, est passée de 15,9 % à 17,3 %.
- Les violences intrafamiliales augmentent : **95 victimes de violences intrafamiliales à Libourne** en 2020, soit le niveau le plus élevé observé depuis 2016.
- Les **cambriolages** de logements progressent sur ce territoire : 135 en 2017 à 158 en 2020, soit **+17%**.
- Les **cambriolages** et les coups et **blessures volontaires** baissent très faiblement en 2020 sous l'effet des confinements (- 4 %, contre +30 % pour les autres types de délinquance).
- **L'immigration irrégulière** alimentée par les besoins en travailleurs saisonniers dans la viticulture notamment, génère des faits de délinquance liés à la précarité des personnes.
- La présence de **mineurs non accompagnés (MNA)** est en augmentation et participe du rebond observé en matière de délinquance d'appropriation y compris violente.
- **L'occupation illégale** de terrains et habitations privés constitue un phénomène en progression.
- L'installation illégale de **gens du voyage** sur des terrains privés, y compris dans des zones rurales, constitue également un enjeu récurrent.
- Les **rodéos** constituent un autre phénomène émergent.
- Enfin, la hausse des **consommations d'alcool et de stupéfiants** est constatée par les maires des communes.
- **Les infractions nuisant à la sécurité routière se sont stabilisées à un niveau élevé** : à Libourne, 460 infractions génératrices d'accidents graves ont été constatées en 2020, dont 128 liées à l'usage du téléphone, 67 dues à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique et 179 à une vitesse excessive.
- Les **vols sans violence** constituent également un phénomène très présent dans le périmètre du CSI, bien qu'en recul relatif depuis 5 ans : 427 faits en 2019 et 293 en 2020.
- Des infractions à la législation sur les **stupéfiants** sont également constatées sur le territoire : **79 faits** dans la commune de Libourne en 2020.

## // Les dispositifs de sécurité déjà existants :

Plusieurs dispositifs opérationnels ont été créés ces dernières années pour apporter une réponse aux phénomènes de délinquance observés sur ce territoire, notamment :

- la création d'un Quartier de reconquête républicaine (**QRR**),
- la mise en place d'un Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (**CISPD**) sur le secteur de la Communauté d'agglomération du Libournais
- ou encore l'installation de **dispositifs de vidéoprotection** (101 caméras à Libourne, 27 à Izon et 10 à Vayres).

## DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

### → Dans le domaine de la sécurité

L'État s'engage à renforcer les moyens humains et matériels au service de la brigade territoriale autonome (BTA) de Libourne, à améliorer les conditions de travail des personnels (attribution de nouveaux véhicules, création de logements, etc), à développer les moyens de vidéoprotection sur le territoire du CSI et à augmenter la présence sur la voie publique.

Les communes elles aussi s'engagent à mettre plus de moyens humains et matériels, mais également à faciliter l'accueil des nouveaux gendarmes, à expérimenter de nouvelles compétences de la police municipale et à participer aux instances partenariales (cellule de lutte contre les trafics, cellule de renseignement sur les stupéfiants, etc.)

### → Problématiques territoriales

L'État et les collectivités s'engagent à renforcer leur action pour lutter contre les violences intra-familiales, lutter contre l'économie souterraine notamment dans les secteurs de la viticulture et du BTP qui accueillent de façon saisonnière de nombreux travailleurs étrangers, et prévenir la délinquance chez les jeunes.



## → Prévention de la délinquance

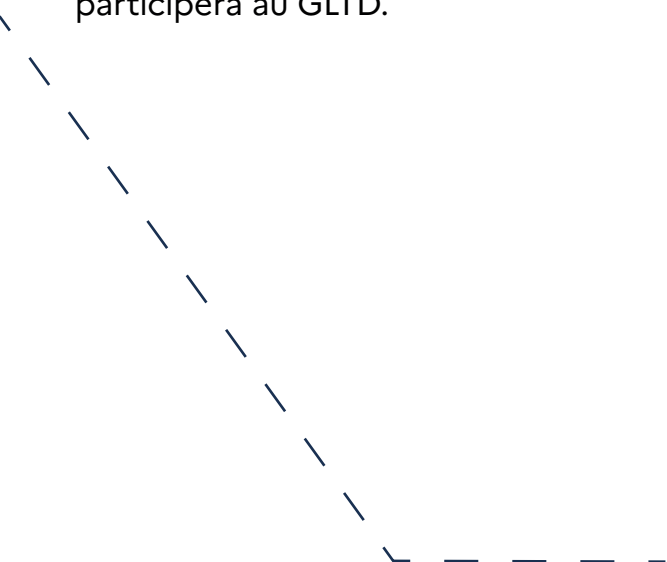
Les signataires affichent deux priorités :

- les financements d'actions participant de la prévention de la délinquance (l'État mobilisera par exemple le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la MILDECA pour financer des médiateurs, de la vidéoprotection, des équipements des polices municipales et, il soutiendra les associations de terrain permettant la reconquête républicaine.
- la réalisation d'actions partenariales : à titre d'exemple, les communes s'engagent à créer un conseil des droits et devoirs des familles pour aider l'exercice de l'autorité parentale à l'égard des plus jeunes.

## → Justice

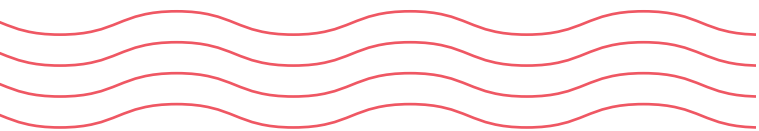
Le Parquet s'engage à renforcer la justice pénale de proximité, à mettre en œuvre d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) sur le territoire du CSI en partenariat avec la Gendarmerie, et à développer les actions de communication et de formation.

Les collectivités signataires s'engagent pour leur part à développer les travaux d'intérêt général et les travaux non-rémunérés, à développer le rôle des conciliateurs. Libourne participera au GLTD.



## → Lutte contre la radicalisation et le séparatisme

Si le territoire de Libourne est peu concerné par des phénomènes de radicalisation violente, il n'est pas épargné par le séparatisme et le repli communautaire. Dans ce cadre, l'État et la ville de Libourne s'engagent à échanger et à partager les informations dans le respect de la charte de confidentialité du 2 juillet 2021. Plus généralement, les communes s'engagent à renforcer les formations et la sensibilisation de leurs agents à ces problématiques. L'État organisera des sessions à destination des élus et des personnels communaux.



# Notes




A series of horizontal dotted lines for writing notes.

## CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine  
Bureau de la communication interministérielle

**Sophie BILLA**

Tél : 05 56 90 60 18 – 06 07 62 05 99 / [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)

 @PrefAquitaine33 |  /PrefetNouvelleAquitaine33 |  Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine